26

FRC4. f 33490.1

Cac
f.lib
Fre
27260

DISCOURS

Adreſſé à Meſſieurs du troiſieme Ordre de l'Aſſemblée du Bailliage d'Auxerre, par M. VIARD, député par la Chambre du Clergé avec MM. l'Abbé de Châtel-Cenſoir, le Prieur de l'Abbaye de Saint-Germain, le Curé de Vermanton, le Curé de Seignelay, & le Prieur de Branches, imprimé ſur la demande du Tiers.

Nota. *M. le Prieur de Notre-Dame-du-Pré a remplacé M. l'Abbé de Châtel-Cenſoir abſent.*

MONSIEUR & MESSIEURS, VOUS TOUS HONORABLES CONCITOYENS,

SÉPARÉS d'Ordres, nous ſommes réunis de ſentimens. Nous mettons tant de prix au bonheur de vous exprimer

THE NEWBERRY LIBRARY

les nôtres, qu'au milieu des affaires importantes qui sollicitent nos délibérations, rien ne nous a intéressé davantage que de nous occuper de vous offrir nos protestations de zèle & d'attachement. Famille de freres, restons unis. C'est sur la conformité de nos vues, sur l'accord de nos demandes que le pays d'Auxerre & Donziois doit fonder ses plus solides espérances. Nous trouverons, dans les relations & les rapports, qu'une salutaire harmonie établit entre nous le remede à tous les maux qui nous accablent. C'est ainsi que le retour des abus sera prévenu, & que nous nous devrons à nous mêmes les beaux jours dont nous voyons déjà luire l'aurore.

Monsieur & Messieurs, c'est ici le moment pour le Clergé d'annoncer, avec une religieuse sincérité, ses dispositions. Nous nous empressons de vous promettre tous les sacrifices qu'exigeront les besoins de l'Etat. Nous supporterons sans peine, ce n'est pas dire assez, nous supporterons avec joie, toutes les contributions qui pourront assurer votre soulagement, la prospérité du Royaume, & la gloire du Roi citoyen qui est aussi touché de nos miseres privées que de la situation allarmante des affaires générales.

Nous écartons loin de nous toute idée capable de rallentir les élans d'un généreux dévouement. Bien plus

jaloux de tarir la ſource des larmes de nos compatriotes que de défendre des priviléges qui ceſſeront toujours de nous être chers, lorſque vous ne les partagerez pas, nous voulons confondre nos intérêts avec les vôtres ; nous ſignalerons notre ardeur en ne mettant d'autres bornes à nos dons que celles de nos reſſources. Nous offrons ſans reſtriction, nous accorderons ſans retardement, & même hélas ! ſi jamais les néceſſités de l'Etat nous faiſoient gémir de notre épuiſement, c'eſt parce que nous n'aurions plus le pouvoir de faire de nouveaux efforts.

Je viens d'exprimer les ſentimens du premier Paſteur de ce Diocèſe, ceux de l'Ordre entier au nom duquel j'ai l'honneur de porter la parole. Sans doute, Monſieur & Meſſieurs, vous en recevez l'hommage ſans défiance.

Miniſtres de la Religion, ces zélés Paſteurs, nous tous, pourrions-nous ne pas réclamer dans cette heureuſe circonſtance votre attachement à la foi de nos peres, cette loi ſi féconde en conſolations ? Vous, Monſieur (*), l'un de ces premiers Magiſtrats qui en ſont les protecteurs, & dont un des membres les plus diſ-

(*) M. de Champton, Lieutenant particulier au Bailliage & Préſident du troiſieme Ordre.

tingués, (*) digne Orateur de votre Ordre, en nous exprimant d'un ton si noble & si pathétique, les sentimens patriotiques de la Chambre des Communes, nous en a si bien fait connoître les sentimens religieux ; vous aussi, Monsieur (**), à qui est confié le soin de la venger contre les attaques de l'impiété & de la philosophie moderne, qui entreprennent tant contre son dogme & sa morale ; vous tous, honorables & sages Citoyens, vous reconnoîtrez solemnellement le besoin de conserver cette loi sacrée, vous réclamerez, nous vous en conjurons, contre l'audacieuse révolte de ses ennemis. Elle vous rendra au centuple tout ce que vous ferez pour elle. Nous allons, nous, travailler à rompre cette pente fatale qui fait que tous les biens s'engouffrent dans une partie de la nation ; nous allons demander que l'impôt soit réparti sur tous les individus de l'Etat, de maniere que chacun d'eux soit lié au corps politique par une existence moins inégale.

(*) M. Marie de la Forge, Conseiller au Bailliage.

(**) M. Rémond, Procureur du Roi.

A Auxerre, de l'Imprimerie de L. FOURNIER, 1789.